REAMENAGEMENT DES LOCAUX
MSP des PIERRES PLANTEES Bât 111

6 rue des Pierres Plantées
69001 LYON

MAITRISE D'OUVRAGE

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER
95 Bd Pinel - BP 30039
69678 BRON CEDEX

MAITRISE D'ŒUVRE

B.E.T. fluides & économiste

MGPLUS
73 Cours Albert Thomas
69003 LYON
Tel : 04.72.33.25.59

ARCHITECTE

AXE ARCHITECTURE
69 Bd des Canuts
69004 LYON
Tel : 04.78.39.26.26

DCE

CCTP LOT 02

PLATRERIE – PEINTURE
SOL SOUPLE - FAIENCES

Août 2026
Affaire n° 252442
Indice 3

SOMMAIRE

1 PRESENTATION DU PROJET 4
1.1 OBJET DU PRESENT LOT 4
1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX 4
1.3 LISTE DES INTERVENANTS 4
1.4 CONTRAINTES PROPRE A L'OPERATION 5
1.4.1 RISQUE AMIANTE ET PLOMB 5
1.4.2 IMMEUBLE INOCCUPE 5
1.5 LIMITE DES PRESTATIONS 5
1.6 CONTENU DU PRIX GLOBAL 6
2 PRESCRIPTIONS GENERALES 7
2.1 DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS 7
2.2 ORGANISATION DE CHANTIER 7
2.3 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE 7
2.4 ECHANTILLONS - PROTOTYPES 8
2.5 SPECIFICATIONS PARTICULIERES AUX TRAVAUX DANS EXISTANTS 8
2.5.1 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS 8
2.5.2 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS 8
2.5.3 ORGANISATION DES INTERVENTIONS EN LOCAUX OCCUPES 9
2.5.4 DEPLACEMENT DE MOBILIER - PROTECTION 9
2.5.5 TRAVAUX DE DEPOSE ET DE DEMOLITION 9
2.5.6 TRAVAUX PREPARATOIRES 10
2.5.7 ENLEVEMENT DES MATERIAUX DEPOSES ET DES GRAVOIS 10
2.5.8 NETTOYAGE 10
2.6 INSTALLATION COMMUNE DE CHANTIER 10
2.7 GESTION DES DECHETS 10
2.8 DOCUMENTS DES OUVRAGES EXECUTES 11
3 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES TRAVAUX 12
3.1 INSTALLATION DE CHANTIER ET DEMOLITION 12
3.1.1 INSTALLATION DE CHANTIER COMMUNE 12
3.1.1.1 Installation de chantier commune 12
3.1.1.2 Protection des sols conservés 12
3.1.1.3 Panneau de chantier 13
3.1.2 DEMOLITION INTERIEURE ET PLATRERIE 13
3.1.2.1 Dépose de bloc porte existant dans mur béton 14
3.1.2.2 Débarrassage armoire 14
3.1.2.3 Démolition de cloisons et de menuiseries 14
3.1.2.4 Dépose de bloc porte existant et reprise de cloisonnement 15
3.1.2.5 Dépose de bloc porte existant et bouchement 16
3.1.2.6 Ouverture dans cloison existante et pose d'huisserie 16
3.1.2.7 Ouverture des gaines techniques 17
3.1.2.8 Démolition de plafonds suspendus de tous types 18
3.1.2.9 Dépose de revêtement de sols collés 18

3.1.2.10 Dépose ponctuelle de plinthes 19
3.1.2.11 Dépose ensemble paillasse et joue + faïences 19
3.1.2.12 Ouverture et reconstitution de faux plafond existant 19
3.1.2.13 Reprises de plâtrerie suite remplacement ensemble d'entrée 20

3.2 TRAVAUX DE PLATRERIE PEINTURE 20
3.2.1 PLATRERIE 20
3.2.1.1 Cloison type 98/48 avec isolation à parement BA13 20
3.2.1.2 Gaine technique type 84/48 avec isolation à parement BA18S 21
3.2.1.3 Faux-plafonds démontables dalle 600x600 mm 22
3.2.1.4 Complément pour plaques fortement hydrofugée 23
3.2.1.5 Doublage BA13 collé 23
3.2.1.6 Soffite en plaque de plâtre 23
3.2.2 PEINTURE 24
3.2.2.1 Rebouchage des réservations de conduits dans les parois 24
3.2.2.2 Dépose d'ancien revêtement et préparation de surface 24
3.2.2.3 Toile de verre + Peinture veloutée mixte acrylique alkyde sur murs 25
3.2.2.4 Peinture mate mixte acrylique alkyde sur plafonds 26
3.2.2.5 Peinture microporeuse satinée sur menuiserie bois 27
3.2.2.6 Peinture sur tuyauteries 27

3.3 TRAVAUX DE SOLS SOUPLES 28
3.3.1.1 Ragréage des sols 28
3.3.1.2 Revêtement de sol PVC compact en lès U4 P3 28
3.3.1.3 Barre de seuil en alu pour différence de niveau 29

3.4 TRAVAUX DE CARRELAGE ET FAÏENCES 29
3.4.1 REVETEMENTS MURAUX FAÏENCES 29
3.4.1.1 Dépose de revêtement carrelage mural et redressement de support 29
3.4.1.2 Imperméabilisation des parois en périphérie des bacs à douche et baignoires 30
3.4.1.3 Revêtement mural en faïence 30 x 60 cm pose collée 30
3.4.1.4 Socle + Tablier de bac douche + faïence 31
3.4.1.5 Miroir anti-vandalisme 31
3.4.2 CARRELAGE 32
3.4.2.1 Ragréage des sols 32
3.4.2.2 Carrelage grès cérame 60 x 60, glissance R10, collée 32
3.4.2.3 Plinthes grés cérame 9 x 60, pose collée 32
3.4.2.4 Profilé de séparation + barre d'arrêt de sol 33
3.4.2.5 Remplacement tapis d'entrée et modification réservation 33

3.5 NETTOYAGE 34
3.5.1.1 Nettoyage de mise en service 34

1 PRESENTATION DU PROJET

Le présent document a pour objet de définir les travaux nécessaires à la rénovation du bâtiment MSP situé 6 rue Pierre Plantées à LYON 69001 appartenant au Centre Hospitalier le Vinatier.

Les travaux consistent, en base, à :

- Réaménagement des locaux
- Remplacement de la ventilation des locaux par mise en place d'une ventilation double-flux
- Mise en place d'une climatisation des locaux
- Remplacement des radiateurs électriques dans les locaux à occupation
- Remplacement des éclairages des locaux

Liste non exhaustive

Visite des lieux avant remise des offres : se référer au règlement de consultation.

Liste des lots :

- Lot 01 Maçonnerie – Charpente
- Lot 02 Plâtrerie Peinture - Sol souple - Faïences
- Lot 03 Menuiserie - Métallerie
- Lot 04 CVC
- Lot 05 Electricité

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent document a pour objet la description des travaux à réaliser au titre du lot 02 "Plâtrerie, Peinture, Sol souple, Faïences".

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Voir chapitre 3

1.3 LISTE DES INTERVENANTS

Maître d'ouvrage	**CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER** 95 Bd Pinel - BP 30039 69678 BRON CEDEX
Architecte	**AXE ARCHITECTURE** 69 Bd des Canuts 69004 LYON Tel : 04.78.39.26.26

Bureau d'Études Fluides **MG PLUS**
73 Cours Albert Thomas
69003 Lyon 03
Tél. 04 72 33 25 59

Bureau d'Études Économie de la construction
MG PLUS
73 Cours Albert Thomas
6903 Lyon 03
Tél. 04 72 33 25 59

Coordonnateur SPS et Contrôleur Technique
Bureau VERITAS
Le Racing Park 4 chemin du Tronchon 69410
CHAMPAGNE AU MONT D'OR
Tél 07 86 07 16 53

1.4 CONTRAINTES PROPRE A L'OPERATION

1.4.1 RISQUE AMIANTE ET PLOMB

REPERAGE AVANT TRAVAUX:
Un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante et du plomb avant réalisation des travaux ont été réalisé par AC Environnement à la charge du Maître d'ouvrage. Le rapport de ces études est annexé au présent dossier de consultation.

L'entreprise devra se conformer aux conclusions de ce rapport. Ce rapport fait partie des pièces contractuelles du marché.

1.4.2 IMMEUBLE INOCCUPE

L'immeuble sera inoccupé durant l'exécution des travaux.

1.5 LIMITE DES PRESTATIONS

Sauf dispositions contraires stipulées plus loin, sont normalement incluses dans les travaux du présent lot toutes les prestations suivantes :
- L'installation propre aux besoins de l'entreprise.
- Fourniture et pose des revêtements de sols et murs prévus dans le présent lot.

- Préparation du support avant pose : nettoyage, grattage, balayage et dépoussiérage, toutes tâches de peinture, mastic,anciennes colles ou plâtre pouvant subsister devront disparaître.
- Après achèvement du travail, nettoyage de toutes les traces de colle pouvant exister, enlèvement de tous les déchets et protections,
- La diffusion des fiches techniques des matériaux utilisés précisant leur provenance, leur nature, leur géométrie et leurs caractéristiques physiques et mécaniques.
- Les détails d'exécution des ouvrages en parties courantes et aux points singuliers.
- Coupes et découpes de toutes natures, chutes, choix des teintes
- Tous les éléments non portés au présent CCTP nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages décrits au présent lot, dans les règles de l'Art de sa corporation et en conformité avec les Documents Techniques Unifiés (D.T.U) et les règlements, décrets, lois et arrêtés en vigueur.
- Toutes les obligations techniques à adopter dans le cadre du plan général de coordination en matière de sécurité et protection de la santé

1.6 CONTENU DU PRIX GLOBAL

Le prix remis par l'entrepreneur est un prix global et forfaitaire, il est bien entendu que seront compris dans le prix forfaitaire, non seulement tous les travaux indiqués aux plans, coupes et élévations, tant aux dossiers fournis par le Maître d'œuvre que ceux fournis par les soumissionnaires et décrits ou non dans les devis et notices, mais aussi ceux qui seront implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction suivant toutes les règles de l'art.
L'entrepreneur, par le fait même de soumissionner, s'étant rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, reconnaît qu'il à suppléé par ses connaissances professionnelles dans sa spécialité aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces du dossier.
L'entrepreneur est tenu de vérifier les quantités, et ne pourra invoquer aucun supplément pour erreur ou omission. Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de diminuer certaines prestations, sans que l'entrepreneur ne puisse prétendre à une indemnité du fait de la modification même importante du montant du marché.
En conséquence, les entrepreneurs sont invités à prendre en compte tous les aléas signalés, à avertir le maître d'œuvre en cas d'imprécision ou omission pouvant entraîner une incidence financière quelconque et ce, avant la remise des offres.

2 PRESCRIPTIONS GENERALES

2.1 DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS

L'Entrepreneur doit se soumettre aussi bien pour la qualité des matériaux et matériels que pour les modes d'exécution des travaux aux documents d'ordre général parus à la date de signature du Marché, notamment :
✓Normes françaises (N.F.)
✓Documents techniques unifiés (D.T.U.)
✓Document de la réglementation publique : décrets ; arrêtés, circulaires…
✓Avis techniques, agréments et publications du C.S.T.B.
✓Prescriptions techniques des fabricants
Les matériaux et procédés nouveaux seront obligatoirement agréés par le C.S.T.B., sauf dérogation dans le présent C.C.T.P. ou accord spécial du Maître d'Ouvrage ou de son représentant.
Les dessins du projet.
Les ordres de services, dessins de détails et indications données sur le chantier par le maître d'œuvre.

2.2 ORGANISATION DE CHANTIER

L'Entrepreneur du présent lot établira à ses frais et sous son entière responsabilité les échafaudages et engins de toute nature, nécessaire à l'exécution complète des travaux. Seront compris dans son prix tous les frais de transport, démontage triage et locations nécessaires.
L'organisation particulière de chantier comprendra :
✓La signalisation et la protection du chantier pour la sécurité des personnes et des biens.
✓La fourniture à pied d'œuvre, la pose des ouvrages
✓ Le nettoyage soigné des locaux et abords, l'évacuation des gravois à la décharge publique après intervention et en fin de journée pour les interventions durant plusieurs jours.

En cas de carence de l'Entrepreneur pour le nettoyage et l'évacuation, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de faire appel à une Entreprise spécialisée, aux frais et dépens de l'entreprise défaillante.

2.3 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

L'Entrepreneur est tenu de laisser ses ouvrages dans un état tel que les corps d'état qui lui succèdent puissent exécuter leurs travaux sans sujétion supplémentaire.
L'Entrepreneur est tenu de faire réceptionner ses ouvrages par les divers corps d'état qui lui succèdent en présence du Maître d'Ouvrage ou de son représentant, et/ou du Maitre d'Œuvre.

Le début des travaux sans cette réception implique l'acceptation pure et simple des ouvrages et supports dans leur état actuel.
Aucun supplément ne sera accordé pour méconnaissance des caractéristiques des lieux et des éventuelles difficultés d'accès ou de mise en œuvre.
L'Entrepreneur prendra toutes dispositions pour qu'aucun dommage ne soit causé aux câbles, canalisations ou conduits de toutes sortes existants.
L'Entrepreneur devra la protection des ouvrages jusqu'à la réception.

2.4 ECHANTILLONS - PROTOTYPES

Avant signature des marchés, l'Entrepreneur retenu, présentera au Maître d'Ouvrage et à ses représentants, les différents matériaux et matériels avec leur documentation technique.
L'Entrepreneur ne sera pas autorisé à changer les matériaux et matériels prévus au C.C.T.P. sans l'accord du Maître d'Ouvrage.
Avant réception définitive, l'Entrepreneur posera des prototypes complets de chaque type d'ouvrage.

2.5 SPECIFICATIONS PARTICULIERES AUX TRAVAUX DANS EXISTANTS

2.5.1 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant remise de leur offre, procédé sur le site à la reconnaissance des existants.

Cette reconnaissance à effectuer portera notamment sur les points suivants sans que cette énumération soit limitative :

- la nature et l'état des revêtements de sols et de murs existants ;
- la nature des supports des revêtements de sols et de murs à remplacer ;
- l'état et la flexibilité des planchers.

Les offres des entreprises seront donc contractuellement réputées tenir compte de toutes les constatations faites lors de cette reconnaissance, et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires et autres nécessaires.

Les entrepreneurs pourront lors de cette reconnaissance effectuer tous les essais sur existants qu'ils jugeront utiles.

2.5.2 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles et toutes précautions pour ne causer, lors de l'exécution de ses travaux, aucune détérioration, si minime soit-elle, aux existants.

Il sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place, etc.

Les travaux seront à réaliser en site occupé, et des dispositions particulières seront à prendre de ce fait par l'entrepreneur :

- pour garantir la sécurité des occupants ;
- pour protéger les existants.

Devront particulièrement être protégés dans les locaux non touchés par les travaux mais servant de passage : les revêtements de sols; le cas échéant, ces revêtements devront être totalement recouverts.
Lors des travaux de démolition ou autres dégageant des poussières, l'entrepreneur aura à prendre toutes mesures pour éviter la propagation de ces poussières, par mise en place d'écrans en bâche, film vinyle, etc., et par emploi d'aspirateurs, si nécessaire.

Le maître d'œuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises lui semblent insuffisantes, d'imposer à l'entrepreneur de prendre des mesures de protection complémentaires.

Faute par l'entrepreneur de se conformer aux prescriptions du présent article, il en subira toutes les conséquences.

2.5.3 ORGANISATION DES INTERVENTIONS EN LOCAUX OCCUPES

Après autorisation du maître d'ouvrage, l'entrepreneur fera son affaire de l'organisation de ses interventions en fonction des disponibilités des occupants. Il prendra contact directement avec les occupants pour définir avec eux les dates et heures d'intervention.

Il remettra au maître d'ouvrage et maître d'œuvre le calendrier détaillé envisagé pour ces interventions.

Chaque logement fera l'objet d'une réception avec production de quitus signés à remettre par le titulaire du présent lot.

2.5.4 DEPLACEMENT DE MOBILIER - PROTECTION

L'entrepreneur pourra être appelé à assurer lui-même ces opérations (en cas d'absence ou d'incapacité physique du locataire par exemple).

Il devra par ailleurs prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la protection des mobiliers, objets et bien appartenant aux locataires (bâche, couverture de protection, etc...).

2.5.5 TRAVAUX DE DEPOSE ET DE DEMOLITION

Les travaux de dépose et de démolition de revêtements comprendront implicitement la dépose de tous ouvrages accessoires tels que couvre-joints ou bandes de seuils collées vissées, bandes d'arrêt de sol, couvre-joints de dilatation, nez de marches, etc., collés.

2.5.6 TRAVAUX PREPARATOIRES

Dans les travaux neufs, les prix unitaires des revêtements de sols minces doivent comprendre tous les travaux préparatoires tels qu'enduit de lissage et autres nécessaires.

Pour les travaux dans existants, tous les travaux de revêtement de sol préparatoires sur les différents supports anciens pouvant être rencontrés, sont prévus séparément.

2.5.7 ENLEVEMENT DES MATERIAUX DEPOSES ET DES GRAVOIS

Les prix du marché comprendront implicitement la sortie des matériaux déposés, gravois et déchets en provenance des travaux, ainsi que l'enlèvement hors du chantier et le transport à la décharge publique à toute distance.

2.5.8 NETTOYAGE

Il appartient à tout entrepreneur d'assurer le nettoyage des lieux souillés du fait de l'exécution de ses propres travaux.
Notamment, tout entrepreneur devra le maintien des circulations et espaces extérieurs dégagés (en particulier les matériaux et matériel) et exempts de tous déchets.

Tous les gravois, détritus, emballages, etc..., devront être enlevés au fur et à mesure de l'intérieur des locaux et mis à l'extérieur dans l'enceinte du chantier, dans une benne dont les frais de location et d'enlèvement régulier, relèveront du poste "nettoyage extérieur du chantier".

En l'absence du nettoyage des locaux dû par chacun à l'occasion de toute intervention, le responsable de la coordination pourra en commander l'exécution à un tiers, les frais en résultant étant imputés entièrement aux entreprises défaillantes.

2.6 INSTALLATION COMMUNE DE CHANTIER

L'installation commune de chantier est à la charge du présent lot.

L'installation de chantier propre au présent lot est à la charge du titulaire du présent lot et devra être intégré aux prix de la D.P.G.F.

2.7 GESTION DES DECHETS

Les opérations à réaliser pour la gestion des déchets comprennent :

- La gestion et organisation du tri et stockage sur site des déchets
- L'évacuation des déchets ;
- La valorisation des déchets ou l'élimination ;

- La remise au Maître d'Ouvrage de l'ensemble des données quantitatives et qualitative liées à la gestion des déchets.

La collecte, le tri et le stockage des déchets seront organisés par le titulaire sur le site de manière à :

- Optimiser la gestion différenciée des déchets ;
- Respecter la santé et la sécurité du personnel de chantier ;
- Éviter les nuisances et les pollutions (bruit, poussière, pollution du sol et de l'eau) ;
- Respecter la réglementation en matière de stockage et de conditionnement des déchets.

2.8 DOCUMENTS DES OUVRAGES EXECUTES

Ils devront être établis par l'entreprise conformément aux CCTC et CCAP.
nombre de DOE à remettre :
- 1 exemplaire numérique
- 1 exemplaire papier

La réception définitive ne sera prononcée que lorsque les DOE seront fournis

3 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES TRAVAUX

3.1 INSTALLATION DE CHANTIER ET DEMOLITION

3.1.1 INSTALLATION DE CHANTIER COMMUNE

3.1.1.1 Installation de chantier commune

La prestation installation de chantier devra respecter elle prend en compte les éléments suivant :

- Base vie extérieure avec installations sanitaires réglementaires et bureau chantier, compris ameublement nécessaire
- L'amenée du matériel,
- Aménagement d'une zone de stockage avec barrièrage HERAS
- Aménagement d'une zone de stockage déchet avec gestion des bennes à déchets pour le chantier
- Nettoyage journalier des installations de chantier et circulations communes jusqu'aux zones de travaux
- Le nettoyage et la remise en état des lieux avec évacuation en dépôt fourni par l'entreprise de l'ensemble des matériaux de déchets et des produits non utilisés,
- L'enlèvement des installations, le repliement du matériel et l'enlèvement des réseaux divers,
- Les raccordements et branchements provisoires en eau et électricité pour le chantier,
- Gestion du compte prorata interentreprises.

Les installations de chantier sont prévues pour tous les lots durant la durée de leurs chantiers respectifs.

Compris toutes prescriptions mentionnées dans le PGC et les pièces administratives et ainsi que toutes redevances de voiries le cas échéant.

Prix : *l'ensemble pour toute la durée du chantier et pour tous les corps d'état*

3.1.1.2 Protection des sols conservés

Protection provisoire des sols existants conservés, pendant toute la durée du chantier. Protection en totalité des sols carrelés et sols souples par film étanche, solide avec envers amortissant des chocs légers.

Cette protection devra être installé avant démarrage des travaux et l'entreprise en assurera l'entretien, jusqu'à la réception des travaux.

Compris dépose et enlèvement à la fin des travaux.
Surface concernée : 400m² environ

Prix : *à l'ensemble pour tous les sols conservés à protéger compris les escaliers et cabine ascenseur*

3.1.1.3 Panneau de chantier

Panneau de chantier réglementaire et publicitaire, ce panneau comporte 2 parties :

- une partie supérieure conforme aux dispositions prévues par le Maître d'Ouvrage (publicité, logo …)
- une partie inférieure correspondant aux dispositions réglementaires obligatoires (coordonnées des intervenants …)

Ce panneaux devra être installé dans un délai de 1 mois à compter de l'ordre de service n°1 de commencement des travaux et l'entreprise en assurera l'entretien, jusqu'à livraison du bâtiment.

Compris dépose et enlèvement à la fin des travaux.

Prix : *à l'unité*

3.1.2 DEMOLITION INTERIEURE ET PLATRERIE

L'entrepreneur devra l'exécution de tous les travaux de démolition en comparant les plans de l'état actuel et ceux du projet d'aménagement. Avant le début des opérations de démolition, l'entrepreneur devra mettre en place toutes les installations de sécurité : signalisations, garde-corps, protections, goulottes, raccordement, échafaudage etc.

PENDANT LES TRAVAUX Le titulaire du marché devra prendre toutes les mesures pour assurer :

- La protection des ouvrages conservés (sols, mobiliers, menuiseries, etc)
- L'entretien et le nettoyage des zones concernées par les travaux.
- L'évacuation des déblais quotidiennement.
- Un minimum de gêne imposée par le chantier aux usagers et aux voisins
- Le nettoyage des abords et voies utilisées
- Le respect des ouvrages existants.

Les remises en état, dues à des défauts de précautions, seront exécutées selon les ordres donnés par le maître d'œuvre et imputées au compte de l'entreprise.

A LA FIN DES OPERATIONS DE DEMOLITION et pour chaque phase, l'entrepreneur réalisera les raccords d'enduit ainsi que le nettoyage et la mise en sécurité des locaux.

3.1.2.1 Dépose de bloc porte existant dans mur béton

Dépose de bloc porte existant compris habillages et accessoires, enlèvement et évacuation des ouvrages déposés et gravois.
Compris reprise des tableaux de maçonnerie
Compris rebouchage au mortier et arasé au niveau de sol existant

Localisation : *suivant plan architecte*
Rez de chaussée :
Sans objet, compris dans les déposes de cloisonnement ci-dessous
R+1 :
Sans objet, compris dans les déposes de cloisonnement ci-dessous
R+2 :
Les deux bloc portes de 1 vantail d'accès à la salle d'activités
R+3 :
Sans objet, compris dans les déposes de cloisonnement ci-dessous
Prix : *au forfait par bloc porte à déposer*

3.1.2.2 Débarrassage armoire

Débarrassage de l'armoire existante située dans le bureau de coordination, enlèvement et évacuation.

Localisation : *suivant plan architecte*
Débarrassage de l'armoire du bureau de coordination au RdC
Prix : *au forfait*

3.1.2.3 Démolition de cloisons et de menuiseries

Il s'agit de modifier ponctuellement les cloisonnements existants de certaines pièces

Démolition et ouvertures ponctuelles de cloisons intérieures de toutes natures (briques, carreaux de plâtre, maçonnerie de briques, cloison vitrée, pavé de verre etc.), travaux effectués avec soins, compris découpe propre de désolidarisation au droit des jonctions avec les murs ou les autres cloisons conservés le cas échéant.

Avec dépose des huisseries, portes, porte et aménagement placard, raidisseurs ou autres ossatures, le cas échéant, tous coupements ou descellements d'éléments de structure s'il y a lieu, descente, chargement et évacuation.

Avec dépose des plinthes et revêtement mural carrelé ou non.

Compris rebouchage au mortier et arasé au niveau de sol existant suivant épaisseur de la cloison démolie
Compris reprise d'enduit des emplacements de cloison démolie au mur et en plafond
Compris toutes autres sujétions d'exécution.
Compris bouchage de tous les trous de scellement ou autres.
Compris la réfection des têtes de cloisons sur la partie conservée,
Compris enlèvement des gravois aux centres agréés.

Epaisseur : de 0.05 m jusqu'à 0.10 m

***Localisation** : suivant plans architecte*
Rez de chaussée :
Cloisonnement entre l'espace d'attente et Rangement
Cloisonnement avec porte entre la salles de soins et l'ex local sanitaire
R+1 :
Cloisonnement avec portes entre circulation et bureau 2 compris les placards
R+2 :
Cloisonnement avec portes de la salle de groupe, salles de douche et sanitaire attenant
Cloisonnement avec portes de la salle d'activités, salle à manger, Accueil compris les placards et buanderie
R+3 :
Cloisonnements avec portes du bureau et circulation attenante compris les placards

***Prix** : au m2 hors tout*

3.1.2.4 Dépose de bloc porte existant et reprise de cloisonnement

Il s'agit de déposer certains bloc porte existants et de reprendre les cloisons suite au remplacement de porte.

Travaux comprenant :
- Dépose soignée de porte existante. Compris tous travaux nécessaires tels que descellement, démontage de pattes de fixation ou autres, tous coupements, dépose des couvre-joints et habillages, les cas échéants, etc…
- Modification la cloison existante compris reprise des embrasures et pose de l'huisserie de la nouvelle porte fourni par le lot Menuiserie intérieure. Travaux à effectués par tous moyens appropriés pour ne pas dégrader les ouvrages existants conservés (cloisons attenantes)
- Reprise de plâtrerie en périphérie pour assurer une parfaite finition de l'ouvrage en jonction avec les cloisonnements conservés.
- Enlèvement et évacuation des gravois
- Dimensions pour bloc porte 1 vantail de 93x204cmht

Travaux effectués avec soins pour ne pas endommager la cloison conservée, compris toutes sujétions et adaptations

***Localisation :** suivant plan architecte*
Rez de chaussée :
Remplacement du bloc porte 1 vantail sanitaire public
R+1
Sans objet
R+2
Remplacement du bloc porte 1 vantail ex salle de douche
R+3

Sans objet
Prix : *au forfait par bloc porte à remplacer*

3.1.2.5 Dépose de bloc porte existant et bouchement

Il s'agit de fermer un cloisonnement existant après dépose d'un bloc porte existant.
Travaux comprenant :

- Dépose en démolition du bloc porte existant, travaux effectués avec soins pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés. Compris tous travaux nécessaires tels que descellement, démontage de pattes de fixation ou autres, tous coupements, dépose des couvre-joints et habillages, les cas échéants, etc…
- Fermeture et bouchement par cloisonnement par plaques de plâtre et ossature type 98/48 compris reprise de plâtrerie en périphérie pour assurer une parfaite finition de l'ouvrage.
- Travaux à effectués par tous moyens appropriés pour ne pas dégrader les ouvrages existants conservés
- Enlèvement et évacuation des gravois

Travaux effectués avec soins pour ne pas endommager la cloison conservée, compris toutes sujétions et adaptations

Localisation : *suivant plan architecte*
Rez de chaussée :
Sans objet
R+1 :
Dépose du bloc porte ex Placard, 2 vantaux 52+52x204cmht, et bouchement
R+2 :
Dépose du bloc porte entre ex salle de groupe et ex salle d'activité, 1 vantail 93x204cmht et bouchement (2U)
Dépose du bloc porte entre ex salle douche et circulation, 1 vantail 93x204cmht et bouchement
R+3 :
Dépose du bloc porte placard dans la salle de réunion, 2 vantaux 150x250cmht, et bouchement
Dépose du bloc porte entre ex-circulation et salle de réunion , 1 vantail 83x204cmht et bouchement

Prix : *au forfait par bloc porte à déposer/boucher*

3.1.2.6 Ouverture dans cloison existante et pose d'huisserie

Il s'agit d'ouvrir une cloison existante pour pose d'un bloc porte ou trappe de visite.
Travaux comprenant :

- Création d'une réservation dans la cloison existante compris reprise des embrasures et pose de l'huisserie du nouveau bloc porte fourni par le lot Menuiserie intérieure et pour assurer une parfaite finition de l'ouvrage. Travaux

à effectués par tous moyens appropriés pour ne pas dégrader les ouvrages existants conservés (cloisons attenantes)
- Bouchement réalisé au mortier de ciment et arasé au niveau du sol existant, suivant épaisseur de la cloison démolie
- Enlèvement et évacuation des gravois

Dimension:
- Pour bloc porte 1 vantail 90x210cmht
- Pour trappe de visite 40x40cmht

Travaux effectués avec soins pour ne pas endommager la cloison conservée, compris toutes sujétions et adaptations

Localisation : *suivant plan architecte*
Rez de chaussée :
Sans objet
R+1 :
Création d'une ouverture pour pose d'une trappe de visite dans la nouvelle GT depuis le Sanitaire
R+2
Sans objet
R+3 :
Création d'une ouverture pour pose d'un bloc porte d'accès au nouveau local de rangement
Création d'une ouverture pour pose d'un bloc porte d'accès au sanitaire
Création d'une ouverture pour pose d'un bloc porte d'accès au Vestiaire H

Prix : *au forfait par ouverture à créer*

3.1.2.7 Ouverture des gaines techniques

Ouverture ponctuelle des gaines techniques de toutes natures pour travaux de CVC et reconstitutions après travaux comprenant :
- Ouverture en démolition du cloisonnement, travaux effectués avec soins, compris coupements propres au droit des jonctions avec murs ou autres cloisons. Compris dépose des trappes ou autres ossatures, le cas échéant

Compris bouchage de tous les trous de scellement ou autres.
Compris descente et enlèvement des gravois et tout objet présent en gaine technique.
Compris toutes protections nécessaires pour protéger les éléments existants conservés (sols, plafonds, cloisons existantes conservées etc…)
Compris toutes adaptations, calfeutrement, profils, jointements pour assurer une parfaite jonction avec les cloisonnements existants.

Existant : cloisons de tous types et de toutes épaisseurs ; GT.

Localisation : *suivant plan architecte et plans CVC*
Ouverture ponctuelle des gaines techniques existantes pour travaux de CVC
Rez de chaussé :

- *Gaine technique existante dans le hall – 3 faces toutes hauteur*

R+1 :

- *Gaine technique existante dans la salle d'activité – 2 faces toutes hauteur*

R+2 :

- *Gaine technique existante et local LT attenant dans la circulation – 3 faces toutes hauteur*

R+3 :

- *Gaine technique existante dans la circulation – 4 faces toutes hauteur*
- *Gaine technique existante dans les vestiaires – 1 face toute hauteur*

Prix : *au forfait par gaine technique à ouvrir/reconstituer*

3.1.2.8 Démolition de plafonds suspendus de tous types

Démolition de plafonds suspendus démontable à dalle minérale, compris dépose des suspentes, ossature primaire, ossature secondaire, le cas échéant, et tous accessoires.
Compris dépose des joues de tous types.
Compris dépose en démolition de tous matériaux isolant et films pare vapeur se trouvant dans les plénums de faux plafonds.
Compris dépose des trappes d'accès de tous types.
Compris tous moyens d'accès et de levage.
Compris toutes protections nécessaires pour protéger les éléments existants conservés (sols, plafonds, cloisons existantes conservées etc…)
Nettoyage soigné après exécution.
Enlèvement de tous accessoires de fixation sous le plancher tels que crochets, vis, clous, etc… selon le cas.

Localisation : *suivant plan architecte*
Ensemble des locaux du rez de chaussée au R+3 pour travaux de CLIM, VMC et cloisonnement
Prix : *au m2*

3.1.2.9 Dépose de revêtement de sols collés

Dépose en démolition de revêtements de sols collés de tous types (dalles ou lés plastiques, moquettes, dalles plombantes, parquets, carrelage etc..)
Compris grattage et ponçage éventuel du support pour élimination de toutes traces de colle.
Compris dépose des barres de seuil, etc.
Compris enlèvement et évacuation des gravois.

Localisation : *suivant plan architecte*
Rez de chaussée :
Espace d'attente
Rangement
Ex-sanitaire de la salle de soin
R+1 :
Bureau 2 dont espace d'attente
Bureau 8

Sanitaires Het F
R+2 :
Ensemble des locaux sauf circulations carrelées
R+3 :
Ensemble des locaux sauf circulations carrelées
***Prix :** au m2*

3.1.2.10 Dépose ponctuelle de plinthes

Dépose des plinthes soignées comprenant :
- Dépose en démolition des plinthes existantes de tous types (carrelée, bois, pvc, etc)
- Evacuation en centre agréé des gravois
- Rebouchage et dressement du support de plinthes

Y compris toute sujétion pour un parfait achèvement.

Localisation :
- *Provision pour dépose ponctuelle de plinthes*

***Prix :** au ml*

3.1.2.11 Dépose ensemble paillasse et joue + faïences

Dépose en démolition de l'ensemble paillasse+marches attenantes à la douche, compris enlèvement et évacuation des gravois.

Localisation :
- *Démolition de l'ensemble paillasse+marche de la douche au R+3*

***Prix :** au forfait*

3.1.2.12 Ouverture et reconstitution de faux plafond existant

Il s'agit d'ouvrir le faux-plafonds non démontable existant pour travaux de réseaux CLIM et modification de trémie.

Ouverture du faux plafond non démontable type BA13

Travaux comprenant :
- Découpe et dépose soignée du faux-plafonds suivant indications du lot CVC et lot Maçonnerie
- Reconstitution du faux-plafonds identique à l'existant avec raccord au plâtre aux jonctions avec les parties conservées
- Compris toutes ossatures et suspentes en acier galvanisé
- Compris toutes découpes, ajustements, fixations et calfeutrements

***Localisation :** suivant plan architecte*

R+3
Ouverture du faux plafond au droit de la trémie de la trappe d'accès aux combles
Prix : *au forfait*

3.1.2.13 Reprises de plâtrerie suite remplacement ensemble d'entrée

Reprises de plâtrerie après le remplacement de l'ensemble d'entrée d'immeuble, travaux comprenant :

- reconstitution de la tête de cloison en jonction de l'ensemble d'entrée pour une finition prêt à peindre,
- reconstitution des embrasures pour une finition prêt à peindre,
- compris traitement des jonctions avec les habillages revêtements existant, renforts des angles, traitement des joints et toutes sujétions.

Dimensions de l'ensemble d'entrée : 303x310cmht

Localisation : *suivant plans architecte*
Ensemble d'entrée d'immeuble
Prix : *au forfait*

3.2 TRAVAUX DE PLATRERIE PEINTURE

3.2.1 PLATRERIE

3.2.1.1 Cloison type 98/48 avec isolation à parement BA13

Cloisons de distribution en plaques de plâtre haute dureté vissées sur ossature métallique, mise en œuvre conforme aux prescriptions du DTU 25-41 et du fabricant.
Ossature comprenant montants et tous accessoires, compris la pose des huisseries de portes fournies par le titulaire du lot 03 "Menuiserie – Métallerie".
Finition de joint par bandes à joint collées et ratissées
A tous les angles saillants, mise en place d'une équerre de renfort d'angle métallique sous les bandes à joints.
Compris toutes adaptations, calfeutrement, profils, jointements pour assurer une parfaite jonction avec les cloisonnements existants.

Caractéristiques :

- Hauteur de la cloison : jusqu'à 2.65 m environ,
- Chaque parement sera constitué de 2 plaques de plâtre type BA 13
- Ossature double, entraxe 0.60 ou 0.40 selon hauteur
- Isolation intérieure : fibre minérale en panneaux semi-rigide d'épaisseur 45mm
- Mise en œuvre, traitement des joints et finitions suivant les recommandations du fabricant et classement des locaux humides ou non.

- Epaisseur totale : 98mm
- Résistance au feu : CF 1h (EI60)
- Isolation acoustique : RA = 47 dB
- résistance thermique : U = 0.80 W/m2.K
- support de renfort pour équipement suspendu suivant indication du lot CVC
- ossature de renfort au droit des huisseries de porte

Localisation : *suivant les plans architecte*
En complément des bouchements et reprises prévus ci-avant :
Rez de chaussée :
Cloisonnement entre Espace d'attente et Rangement
R+1 :
Cloisonnement entre Bureau 2 et Circulation
R+2 :
Ensemble des nouveaux cloisonnement hors Sanitaire et LT ELEC conservés
R+3 :
Cloisonnement entre vestiaire F et rangement
Cloisonnement entre coworking et Vestiaire H/Sanitaire
Prix : *au m2*

3.2.1.2 Gaine technique type 84/48 avec isolation à parement BA18S

Cloisons de gaine technique en plaques de plâtre haute dureté vissées sur ossature métallique, mise en œuvre conforme aux prescriptions du DTU 25-41 et du fabricant.
Ossature comprenant montants et tous accessoires, compris la pose des trappes de visites fournies par le titulaire du lot 03 "Menuiserie – Métallerie".
Finition de joint par bandes à joint collées et ratissées
A tous les angles saillants, mise en place d'une équerre de renfort d'angle métallique sous les bandes à joints.

Compris toutes adaptations, calfeutrement, profils, jointements pour assurer une parfaite jonction avec les cloisonnements existants.
Compris toutes protections nécessaires pour protéger les éléments existants conservés (sols, plafonds, cloisons existantes conservées etc…)
Compris protections des environnants et lieux de circulations utilisés pendant les travaux.
Nettoyage soigné après exécution.

Caractéristiques :
- Hauteur de la gaine technique : jusqu'à 3.65 m environ,
- Chaque parement sera constitué de 2 plaques de plâtre haute dureté type BA 18S
- Ossature simple ou double suivant hauteur de la cloison
- Isolation intérieure : fibre minérale en panneaux semi-rigide d'épaisseur 60mm
- Mise en œuvre, traitement des joints et finitions suivant les recommandations du fabricant et classement des locaux humides ou non.
- Epaisseur totale : 84mm

- Rw+C = 38 dB
- EI 60 o->i (CF de traversée 1h)
- EI 60 i->o (CF de paroi 1h)
- ossature de renfort au droit des trappes de visites

Localisation : *suivant les plans architecte*
Cloisonnement des gaines techniques reconstituées ou créées pour les réseaux VMC et CLIM
Cloisonnement des gaines techniques reconstituées pour les réseaux EU des douches
Prix : *au m2*

3.2.1.3 Faux-plafonds démontables dalle 600x600 mm

Fourniture et pose de panneaux démontable en laine de verre haute densité pourvus sur la face visible d'un voile de verre imprégné de peinture. Mise en œuvre sur profilés apparents et bords amincis. Type Advantage E 20mm de Ecophon ou équivalent.

Mise en œuvre après réalisation des cloisons et conformément aux prescriptions du fabricant.

Supports :
Plancher BA

Type de pose : pose horizontale

Composition et caractéristiques du plafond :
- ossature et suspentes en acier galvanisé ;
- système de suspension apparent ;
- calepinage des dalles suivant plan architecte ;
- dalles démontable en panneau de laine de verre à bords amincis avec voile de verre décoratif blanc, module 600x600x20 mm ;
- classement feu : A1-s1, d0 ;
- absorption αw=1.00
- Etiquetage sanitaire : A+
- plénum 30-45 cm environ
- réservations pour bouches soufflage et extraction VMC
- réservations pour éclairage
- réservation pour cassette CLIM
- adaptations autour des caissons de volets roulants
- joue plâtre en fermeture des plénums de différente hauteur

Compris toutes découpes, ajustements, fixations et calfeutrements.

Localisation : *suivant plans architecte*
Rez de chaussée :
Ensemble des locaux
R+1 :
Ensemble des locaux

<u>R+2 :</u>
Ensemble des locaux
<u>R+3 :</u>
Hall, espace co-working, sanitaire et vestiaire H
***Prix** : au m2*
Joue au ml

3.2.1.4 Complément pour plaques fortement hydrofugée

Complément pour remplacement de plaques de parement de tous types par plaque de caractéristiques équivalente et fortement hydrofugée (très haute résistance à l'humidité).

***Localisation :** suivant plans architecte*
Cloisonnement neuf des vestiaires
***Prix :** complément au m2 des articles cloisons/doublages/faux plafond avec plaque de plâtre*

3.2.1.5 Doublage BA13 collé

Doublage en plaques de plâtre BA13 collée au mortier adhésif préconisé par le fabricant, mise en œuvre conforme aux prescriptions du DTU 25-41 et du fabricant.
Finition de joint par bandes à joint collées et ratissées
Support : cloison existante avec ou sans faïences
Compris tous calage et rattrapage d'arase par panneaux imperméable type WEDI ou équivalent

***Localisation :** suivant plans architecte*
R+3 : salle de réunion
***Prix :** au m2*

3.2.1.6 Soffite en plaque de plâtre

Réalisation de soffite d'habillage de réseaux composé de 1 plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur fixés sur ossature métallique, y-compris joints entre plaques, cueillies, angles avec bandes et enduit spécial 2 couches.

Dimensions : 2 faces 60x20cm

***Localisation :** suivant plans CVC*
Habillage des réseaux CLIM en plafond des placards du bureau 6 au R+1
***Prix :** ml*

3.2.2 PEINTURE

3.2.2.1 Rebouchage des réservations de conduits dans les parois

Rebouchage des réservations dans les parois (murs, cloisons, plafonds et sols) des réseaux et appareils sanitaires déposés comprenant :

- Rebouchage au mortier
- Reprise d'enduit
- Finition prêt à peindre.

Localisation :
A chaque réservation d'équipements et réseaux déposés par le lot CVC et lot Electricité
Prix : *à l'ensemble pour tous les locaux*

3.2.2.2 Dépose d'ancien revêtement et préparation de surface

Dépose d'anciens revêtements présents sur parois murales, comprenant :

- Décapage, grattage et piquage de crépi.
- Arrachage et grattage à vif de papier peint, toile de verre peinte.
- Enlèvement et évacuation des papiers et gravois en centre agréé.
- Dressement des parois à l'aide de plâtre, mortier de ciment ou ciment colle pour obtenir une surface plane, apte à recevoir un nouveau revêtement : peinture, natte d'étanchéité ou faïences.

Prestation comprenant :

- La dépose compris toutes sujétions et moyens de mise en œuvre de l'ensemble des revêtements muraux existants de toute nature.
- Toutes sujétions de préparations soignées et adaptées pour recevoir la finition.
- Toutes protections préalables des existants et pour calfeutrement à la poussière.
- Toutes sujétions de sécurité et d'informations vis à vis des locataires en place
- Nettoyage parfait de la zone d'intervention, par aspiration après réalisation.

Localisation : *suivant plan architecte*
Dépose toile de verre et préparation des murs existants pour les locaux restructurés:
<u>Rez de chaussée :</u>
Espace d'attente
Local Rangement
<u>R+1 :</u>
Bureau 2
Espace d'attente
<u>R+2</u>
Ensemble des locaux
<u>R+3</u>

Ensemble des locaux
Prix : *au m2*

3.2.2.3 Toile de verre + Peinture veloutée mixte acrylique alkyde sur murs

Peinture veloutée mixte acrylique et alkyde en émulsion bénéficiant du label NF environnement, type MAESTRIE EXCELIOR VELOUR ou équivalent :

- Classification AFNOR : NF T 36005 Famille 1 – classe 7b2 /4a
- Résistance à l'abrasion humide : Classe 2 selon Norme NF EN 13300
- Émissions dans l'air intérieur : Classe A+
- Classification COV : valeur limite pour ce produit (cat. A/b) 130g/l(2010)
 Blanc: 1g/litre max
 Teinte: 30g/litre max

Pour les supports neufs, réalisation d'un entoilage par collage d'une toile en fibres de verre,

Support existant : ancienne peinture+toile de verre dont certaines déposées et préparées ci-avant
Support neuf : plaque de plâtre

Mise en œuvre :
- Préparation du support suivant DTU 59.1
- Entoilage de la toile en fibre de verre pour les supports neufs
- Application d'1 couche d'impression
- Application de 2 couches de finition
- Application à la brosse ou au rouleau
- Finition B demandée suivant DTU 59.1

Teinte : suivant choix de l'architecte

Localisation : *suivant plan architecte*
Ensemble des murs des locaux suivants :
<u>Rez de chaussée :</u>
Accueil et hall (toile de verre conservée)
Salle de soin (toile de verre conservée)
Sanitaire visiteur (toile de verre conservée)
Espace d'attente
Local Rangement
<u>R+1 :</u>
Bureau 1 (toile de verre conservée)
Salle d'activité (toile de verre conservée)
Bureau 5 (toile de verre conservée)
Bureau 8 (toile de verre conservée)

Sanitaires H et F (toile de verre conservée)
Bureau 2
Espace d'attente
R+2
Ensemble des locaux
R+3
Ensemble des locaux
Du Rdc Au R+3 :
Ensemble de murs de l'escalier(toile de verre conservée)
Prix :
Peinture sur murs peints et toilés existants au m²
Peinture+toile de verre sur murs existants préparés ci-avant et murs neufs au m2

3.2.2.4 Peinture mate mixte acrylique alkyde sur plafonds

Peinture mate mixte acrylique et alkyde en émulsion bénéficiant du label NF environnement:

- Classification AFNOR : NF T 36005 Famille 1 – classe 4a 7b2
- Résistance à l'abrasion humide : Classe 3 selon Norme NF EN 13300
- Émissions dans l'air intérieur : Classe A+
- Classification COV : valeur limite pour ce produit (cat. A/b) 130g/l(2010)
 Blanc: 1g/litre max
 Teinte: 30g/litre max

Support existant : ancienne peinture

Mise en œuvre :
- Préparation du support suivant DTU 59.1
- Application d'1 couche d'impression
- Application de 2 couches de finition
- Application à la brosse ou au rouleau
- Finition A (soignée) demandée suivant DTU 59.1 sur support neuf (faux plafond)
- Finition B demandée suivant DTU 59.1 sur support existant
-

Teinte : suivant choix de l'architecte et maitre d'ouvrage

Localisation : *suivant plan architecte*
Plafonds des locaux sans faux plafonds :
Rez de chaussée :
Sans objet
R+1 :
Sans objet
R+2 :
Sans objet

<u>R+3</u>
Ensemble des locaux ne recevant pas de faux plafond démontable : plafonds+joues
Plafond de la cage d'escalier et conduit de désenfumage créé
***Prix :** au m²*

3.2.2.5 Peinture microporeuse satinée sur menuiserie bois

Fourniture et application d'une peinture microporeuse satinée pour bois aux résines acryliques en dispersion aqueuse type EXPRIM de SEIGNEURIE ou équivalent :

- Classification AFNOR : NF T 36005 Famille 1 - Classe 7b2 ;
- Classification COV : valeur limite pour ce produit (cat. A/b) 130g/l(2010)

Support existant : bois déjà peint ou bois neuf

Mise en œuvre :

- Préparations suivant DTU 59.1
- 1 couche d'impression EXPRIM dilué de 5 à 10 % d'eau ou équivalent
- 2 couches de finition EXPRIM ou équivalent
- Application à la brosse ou au rouleau
- Finition A demandée suivant DTU 59.1.

Teinte : suivant choix de l'architecte et maitre d'ouvrage

Localisation :
<u>Ensemble des menuiseries bois situées dans les locaux remise en peinture ci-dessus :</u>
Bloc-Portes : 1 à 2 faces x 1.20
Plinthe bois : linéaire x 0.12
Fenêtres bois et caisson VR bois : 1 face vide pour plein
Trappes de visite : 2 faces x 1.20
Trappe d'accès combles: 2 faces x 1.20
***Prix :** au m²*

3.2.2.6 Peinture sur tuyauteries

Tuyauteries de toutes natures (cuivre, acier, P.V.C etc...).

Comprenant :
Brossage, dégraissage, grattage et époussetage
Couche primaire adaptée au tuyau et au type de canalisation
2 couches de peinture glycérophtalique aspect brillant, finition soignée

Localisation :
l'ensemble des canalisations apparentes dans les zones rénovées
***Prix :** à l'ensemble*

3.3 TRAVAUX DE SOLS SOUPLES

Nota : La dépose des revêtements de sol et plinthe existants est prévue ci-avant

3.3.1.1 Ragréage des sols

Support : plancher BA

Ragréage général des sols au moyen d'un produit agréé par le CSTB pour rénovation, catégorie P3, adapté à tous supports.

Localisation :
Sol des locaux impactés par le remplacement de sol ci-dessous
Prix : *au m2*

3.3.1.2 Revêtement de sol PVC compact en lès U4 P3

Le revêtement de sol prescrit est un revêtement en PVC compact, multicouche, armaturé, non chargé groupe T d'abrasion.

Sa composition comprendra au moins 28% de matière minérales et 23% de matières inépuisable, exempts de métaux lourds et de toute substance sujette aux restrictions de REACH. Les émissions dans l'air de TCOV à 28 jours (NF EN 16000) du revêtement sélectionné seront < 10µg/m3.
Classe émission dans l'air intérieur : A+

La couche d'usure bénéficie dans la masse d'un traitement spécial pour faciliter l'entretien et traitement fongistatique et bactériostatique.

Produit avec Avis Technique.

Support existant:
- Dalle BA + ragréage

Produit de référence : TARALAY IMPRESSION ACOUSTIC de Gerflor ou techniquement et esthétiquement équivalent
Epaisseur totale : 3.35 mm
Epaisseur couche d'usure : 0.65 mm
Classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2
Classification NF EN 685: 34-42
Réaction au feu : Bfl-s1 (EN 13 501-1).
Groupe d'abrasion : T (EN 653)
Isolation acoustique bruit de choc : 19dB (EN ISO 717-2)
Glissance à l'humide : R10
Teintes au choix de l'architecte dans la gamme complète du fabricant.

Compris étude préalable de l'état du support sera réalisé conformément au cahier n° 3635 du CSTB

Pose:
Pose collée, soudure à chaud suivant préconisations du DTU et fabriquant
Soudure à chaud des joints par apport de cordon de soudure assortit au revêtement après chanfreinage de ces joints, arasements soignés pour une parfaite finition et nettoyage de la salle et toutes sujétions de pose.

Finition de l'étanchéité périphérique par joint de mastique.

Localisation : *suivant plan architecte*
Rez de chaussée :
Espace d'attente
Rangement
R+1 :
Bureau 2
Bureau 8
Sanitaires Het F
R+2 :
Ensemble des locaux sauf circulations carrelées
R+3 :
Ensemble des locaux sauf circulations carrelées
Prix : *au m2*

3.3.1.3 Barre de seuil en alu pour différence de niveau

Barre de seuil à visser en alu anodisé pour différence de niveau type DINAC ou équivalent, pose entre les montants d'huisserie, compris coupes, chutes et toutes sujétions d'exécution.

Localisation :
Au passage des portes des locaux impactés par un remplacement de sol
Prix : *à l'unité*

3.4 TRAVAUX DE CARRELAGE ET FAÏENCES

3.4.1 REVETEMENTS MURAUX FAÏENCES

3.4.1.1 Dépose de revêtement carrelage mural et redressement de support

Dépose en démolition de carrelage mural collé de tous formats, sur doublage et cloisonnement. Compris enlèvement et évacuation des déchets.

Dressement et reconstitution de la paroi par plaque de plâtre, enduit plâtre, etc pour obtenir une surface plan, apte à recevoir un nouveau revêtement carrelage ou peinture.

Support : doublage et cloison en plaque de plâtre

Localisation :
Dépose des revêtements carrelage/faïence mural sur murs :
Rez de chaussée :
Salle de soins : Paillasse
R+1 :
Sans objet
R+2 :
Sans objet
R+3 :
Autour du bac à douche et lavabo de l'ex-salle de bain
Le long des éléments de cuisine de l'ex-salle d'apaisement
Prix : *au m2*

3.4.1.2 Imperméabilisation des parois en périphérie des bacs à douche et baignoires

Réalisation d'un revêtement d'imperméabilisation des parois situées en périphérie des bacs à douche et baignoires type PLACOTANCHE de PLACOPALTRE ou équivalent :

Comprenant :
- application d'un primaire d'accrochage
- Fourniture et mise en œuvre de bandes d'étanchéité bitumineuses dans les angles entre parois verticales et sol, type PLACOTANCHE
- application d'une première couche de PLACOTANCHE au rouleau mousse alvéolé y compris marouflage d'une bande d'étanchéité dans les angles
- après séchage, application d'une deuxième couche de PLACOTANCHE au rouleau mousse alvéolé

Y compris toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre pour une parfaite planéité des parois et une parfaite étanchéité de l'ouvrage.

Localisation :
- *sous faïences autour des douches*

Prix :
- *au m2*

3.4.1.3 Revêtement mural en faïence 30 x 60 cm pose collée

Fourniture et pose de carreaux de faïence.
Pose collée au mortier colle ou à la colle.

Le jointoiement sera réalisé au coulis de ciment blanc.

Profil d'angle métallique au droit des angles sortants.
Joint mastic silicone complémentaire sur éléments sanitaires.

Support livré :
- plaques de plâtre à faces cartonnées

Référence : Cinca Arquitectos 30x60 ou techniquement et esthétiquement équivalent
Format : 30 x 60 cm
Teinte : teinte au choix de l'architecte

Localisation : *suivant plan architecte*
- Lave mains, point d'eau et lavabo: 1 face sur hauteur de 0.40mht
- Douche : toutes les faces jusqu'à 2.50mht
- Vidoir : 1 face + 1 retour sur hauteur de 1.20mht
- Kitchenette et paillasse: le long des éléments de kitchenette sur hauteur de 0,60 m + 2 retours

Prix :
- au m2

3.4.1.4 Socle + Tablier de bac douche + faïence

Réalisation de socle pour support bac à douche + tablier de bac douche sur 1 face avec habillage faïence comprenant :

- Socle en panneaux type WEDI Bathboard de 50 mm ou équivalent
- Tablier en panneaux type WEDI Bathboard ou équivalent, épaisseur 30 mm,
- Compris tous jointements et bande d'étanchéité WEDI ou équivalent
- Compris vérin de réglage
- Revêtement faïence identique au revêtement mural de la pièce de destination.

Pour douche :
0.80 x 0.80 cm

Localisation :
Ensemble des bacs de douche créés
Prix : *à l'unité*

3.4.1.5 Miroir anti-vandalisme

Dépose et évacuation du miroir existant

Fourniture et pose de miroir à chants polis, glace d'épaisseur 10 mm.
Cadre inox et renfort anti-vandalisme

Localisation : *suivant plan architecte*
au-dessus des lavabos dans les sanitaires et vestiaires : 50x60 cm
Prix : à l'unité

3.4.2 CARRELAGE

3.4.2.1 Ragréage des sols

Support : chape ou plancher maçonné

Ragréage général des sols au moyen d'un produit agréé par le CSTB pour rénovation, catégorie P3, adapté à tous supports.

Localisation :
- *Sous zone carrelée ci-dessous*

Prix :
- *au m2*

3.4.2.2 Carrelage grès cérame 60 x 60, glissance R10, collée

Carrelage grés cérame 60 x 60 cm, glissance R10, collé au mortier colle
Coulage des joints au coulis de ciment teinté, teinte au choix de l'architecte.
Produit de référence : NOVOCERAM ou techniquement et esthétiquement équivalent
Série : STANDARD EVOLUTION
Finition : R10 non structuré
Teinte : au choix de l'architecte parmi tous les coloris de la série
Format : 60 x 60 cm
Epaisseur : 7.6 mm
Classement UPEC : U4 P4 E3 C2

Support :
Plancher existant avec ragréage:

Localisation : *suivant plan architecte*
Rez de chaussée
Ex-sanitaire de la salle de soin
R+1
Espace d'attente
R+2
Sans objet
R+3
Vestiaire H et F

Prix :*au m2*

3.4.2.3 Plinthes grés cérame 9 x 60, pose collée

Fourniture et pose collée de plinthes en carreaux grès cérame assortis au carrelage de la pièce de destination.
Pose collée.

Compris coupes, chutes, entailles, coupes d'angle.

Pose sur joint périphérique de désolidarisation, joint élastomère de 1ère catégorie extrudé à la pompe en finition

Produit de référence gamme, série, finition identique au carrelage au sol attenant
Teinte : assorti au carrelage de sol
Format : 9 x 60 cm
Type : plinthe à bord arrondi

Localisation :
- *Toutes les zones recevant un sol carrelage 60x60 traité ci-dessus*
- *Compris recloisonnement au R+3 entre vestiaire F et Rangement*

Prix :
- *au ml*

3.4.2.4 Profilé de séparation + barre d'arrêt de sol

Profilé de séparation et barre d'arrêt de sol à visser, compris coupes, chutes et toutes sujétions d'exécution.

Localisation : *suivant plan architecte*
En séparation des zones carrelées avec les revêtements existants conservés
Prix : *au ml*

3.4.2.5 Remplacement tapis d'entrée et modification réservation

Travaux comprenant :
- Dépose et évacuation du tapis brosse existant .
- Agrandissement de la réservation de sol existante compris reprise de maçonnerie, ragréage et remplacement des carreaux périphérique
- Remplacement du cadre métallique
- Fourniture et pose dans la réserve de sol d'un tapis d'entrée ouvert et enroulable de type Solsysteme Forbo Nuway ou équivalent

Dimensions :
Existant: 150x80cm
Projet: 220x90 cm

Localisation : *suivant plan architecte*
Hall d'entrée
Prix : *au forfait*

3.5 NETTOYAGE

3.5.1.1 Nettoyage de mise en service

Nettoyage général de mise à disposition des locaux:
- avant opérations de réception des travaux

Travaux comprenant:
Nettoyage des menuiseries extérieures :
-Nettoyage et rinçage à l'eau claire aux 2 faces
-Lavage des vitres et essuyage.

Nettoyage des sols :
-Lavage à la patte humide des revêtements (carrelages, peintures de sol et tous types de revêtements),
-Lavage à la patte humide de l'ensemble des plinthes,
-Enlèvement de toutes traces de salissures, marques de chaussures, etc. ...

Nettoyage des faïences et carrelages muraux :
-Lavage des revêtements aux produits détergents,
-Rinçage à l'eau claire jusqu'à enlèvement total de toutes les traces,
-Séchage.

Nettoyage des murs :
-Epoussetage de l'ensemble des murs

Nettoyage des portes :
-Essuyage et époussetage des dessus des portes peintes,
-Lavage des portes,
-Essuyage des plaques de propreté, béquilles, crémones, ferme-porte et ferrages en général,
-Enlèvement des traces de doigts sur les surfaces de portes,
-Lavage des oculus et essuyage.

Nettoyage des portes, châssis et vitrages, miroirs:
-Lavage des profils de portes, châssis, appuis extérieurs, vitrages, rinçage de l'ensemble, nettoyage des cannelures et trous d'évacuation des eaux,
-Lavage des miroirs intérieurs.

Nettoyage des mains courantes et garde-corps :
-Epoussetage et essuyage à la patte humide de l'ensemble des blocs portes, grilles de ventilations, mains courantes, garde-corps.

Nettoyage des équipements électriques :
-Epoussetage à sec de l'ensemble des matériels électriques (Interrupteurs, prises de courant, prises de courant faibles, prises TV, luminaires).

Nettoyage des appareils sanitaires, équipements thermiques :

-Lavage des appareils sanitaires, appareils de chauffage et de ventilation,
-Lavage des robinetteries et canalisations apparentes,
-Essuyage de l'ensemble après lavage.

Divers :
-Nettoyage de l'intérieur des placards et des gaines techniques
-Epoussetage à sec de tous les équipements techniques

Contrôle :
-Contrôle visuel et au chiffon blanc de l’absence de poussières, traces, adhésifs, résidus visibles, matériaux et déchets chantier.
-Dans le cas contraire, l’entreprise devra procéder aux nettoyages complémentaires jusqu’à la satisfaction des contrôles.

Localisation :
Ensemble des locaux impactés par les travaux
Prix:
A l’ensemble